



PRÉFET DE LA DRÔME

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Valence, le 29/03/2024

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

LE MINISTÈRE DE L'AGRICULTURE ET DE LA SOUVERAINETÉ ALIMENTAIRE LANCE UN DISPOSITIF D'AIDE EXCEPTIONNELLE POUR SOULAGER LA TRÉSORERIE DES VITICULTEURS DONT LES DIFFICULTÉS ONT ÉTÉ ACCRUES PAR LES PERTES DE PRODUCTION OU LES PERTES ÉCONOMIQUES SUBIES EN 2023.

Les viticulteurs traversent une crise profonde et le bassin de production du sud-est et du sud de la vallée du Rhône apparaît comme nettement en difficulté. Dans ce contexte, l'État est mobilisé sur l'accompagnement de cette filière majeure pour l'économie au niveau national et dans les territoires. Une aide d'urgence, dotée d'une enveloppe nationale de 80 millions d'euros, se met en place pour soulager la trésorerie des exploitations les plus en difficulté et a été adaptée à la situation locale par le préfet de la Drôme, en concertation avec les professionnels de la filière.

Les aides seront attribuées dans la limite des fonds disponibles pour le département de la Drôme, qui est doté d'une enveloppe de 2 millions d'euros à ce jour.

La demande d'aide est accessible par voie dématérialisée sur le site « démarches simplifiées », du 29 mars au 28 avril à minuit.

Les conditions d'éligibilité, les documents et pièces justificatives nécessaires à toute demande ainsi que l'accès à la téléprocédure sont précisés sur le [site internet de la préfecture](#).

Contact Direction Départementale des Territoires de la Drôme - Service Agriculture :

ddt-calam@drome.gouv.fr

Téléphone : 04 26 60 80 24 / 04 26 60 80 29

Cabinet du Préfet

Service départemental de la communication interministérielle

Tel : 06 77 18 96 78 – 07 85 77 63 10

Mél : pref-communication@drome.gouv.fr



Préfet de la Drôme



@Prefet26